



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/21827  
27 septembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

La lettre ci-jointe, datée du 26 septembre 1990, a été adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Comme suite à la demande qui y est faite, le texte de cette lettre est distribué comme document du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Lettre datée du 26 septembre 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de réaffirmer, à l'occasion de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la position du Gouvernement de la République de Corée sur la question de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

L'ouverture de la session a été marquée par un événement heureux : l'admission à l'Organisation de la principauté du Lichtenstein, qui a été saluée par tous les Etats Membres. Il ne reste plus maintenant à régler que la question de l'admission de la République de Corée.

Nous sommes frappés par le fait que, lors de la séance d'ouverture et du débat général qui se poursuit actuellement, de nombreux orateurs ont souligné l'importante nouvelle que revêt le principe d'universalité énoncé dans la Charte des Nations Unies et ont réaffirmé leur conviction que tous les Etats capables et désireux d'assumer les obligations imposées par la Charte devaient être admis au sein de cette organisation universelle.

L'atmosphère qui règne à l'ONU et l'évolution favorable de la situation politique internationale sont des raisons de plus pour ne pas différer encore l'admission de la République de Corée à l'Organisation.

Il est tout simplement anormal que 45 ans après la création de l'ONU, la République de Corée, qui remplit toutes les conditions requises pour y être admise, en demeure exclue en dépit de la place qu'elle occupe dans la communauté internationale et de la contribution qu'elle apporte à celle-ci.

La République de Corée a maintenant des relations diplomatiques avec 142 des 160 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle est également membre à part entière de la plupart des organisations internationales, y compris 15 institutions spécialisées des Nations Unies. Bien qu'elle n'ait que le statut d'observateur, elle a aussi contribué à l'important travail de l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République de Corée soutient depuis longtemps que l'admission des deux Corée à l'Organisation des Nations Unies à titre provisoire, en attendant leur réunification, contribuerait à réduire les tensions qui existent entre les deux pays et leur permettrait de passer de l'affrontement à la coopération dans le cadre des Nations Unies.

L'unification récente des deux Yémen et des deux Allemagne, qui, en tant que pays divisés, ont siégé séparément à l'Organisation des Nations Unies pendant de nombreuses années, atteste avec éloquence le bien-fondé de cette position et prouve, du même coup, que les Nord-Coréens ont tort de soutenir que l'admission séparée des deux Corée à l'ONU perpétuerait la division nationale. On comprend mal